



Réf. Farde e-Assemblées : 2346110

N° OJ : 65

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

Objet : Déplacement du village des forains à l'intérieur du stade Vander Putten.- 2020.

Le Conseil communal,

Considérant que le chantier du métro " Toots Thielemans" va impacter la Foire du Midi avec le déplacement d'une partie des attractions sur l'emplacement initialement réservé au village des forains.

Considérant que le service des Sports pourrait accueillir le village des forains pendant la foire du midi 2020 dans le Stade Vander Putten sous réserve des conditions suivantes:

- établir une charte conformément au règlement d'ordre intérieur du stade et que chaque forain s'engage à respecter: un modèle de convention d'occupation est joint au présent rapport.

Considérant qu'une redevance d'un montant de 350 euros par caravane de moins de 14m² et 700 euros par caravane de plus de 14m² et un montant de 150€ par voiture est prévue.

sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DÉCIDE :

Article 1 : fixer le montant des redevances demandées aux forains pour occuper un emplacement de caravane dans le stade Vander Putten du 24/7/2020 au 31/8/2020, comme suit :

- 350 euros par caravane de moins de 14m²;
- 700 euros par caravane de plus de 14m² ;
- 150€ par voiture.

Article 2 : Adopter la convention d'occupation type qui sera conclue avec chaque occupant

Annexes :

[Convention d'occupation stade FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)